



Les dix erreurs à ne pas commettre

Le printemps est le temps des occasions. Chaque année en Suisse, quelque 750 000 véhicules d'occasion changent de propriétaire, la majorité d'entre eux au printemps et en été. Le TCS a relevé les dix principales erreurs commises dans ces affaires et propose quelques conseils pratiques.

1. C'est beau, donc c'est bien

Cette règle ne s'applique évidemment pas dans tous les cas. Bien que la présentation extérieure d'un véhicule informe aussi sur son état, gare aux éléments paraissant trop neufs. Une course d'essai est indispensable et, en cas de doute, demander un test dans un centre technique du TCS.

2. Le leasing est recommandé pour les voitures d'occasion

En plus des mensualités de leasing, il faudra payer le carburant, l'assurance, l'impôt, les pneus, l'entretien et les réparations. Mieux vaut donc choisir un modèle moins cher: peut-être plus petit et moins récent, mais payé comptant. Les contrats de leasing ne sont pas des contrats d'achat.

3. Le prix de neuf détermine le prix de vente

Depuis plusieurs années déjà, les acheteurs profitent d'actions, de rabais et de bonus grâce à la concurrence et à la force du franc suisse. Ce qui compte, ce n'est pas l'ancien prix catalogue, mais la valeur actuelle de la voiture. Donc toujours comparer les prix de voitures de démonstration ou d'occasion avec garantie d'usine aux prix actuels des voitures neuves.

4. Une telle occasion ne se présentera plus

Le marché des occasions est grand et chaque jour de nouvelles offres viennent s'y ajouter. Il vaut donc la peine de prendre son temps et de comparer soigneusement les propositions.

5. Les particuliers ne sont pas tenus de mentionner si la voiture a eu un accident

L'obligation de déclarer les dommages accidentels s'applique également aux particuliers. Toutefois, les dommages mineurs ne sont pas touchés par cette obligation. En cas de doute, il est conseillé de consulter les experts en véhicules du TCS ou un garagiste. Quiconque vend ou achète un véhicule devrait préciser de manière claire, et le consigner dans le contrat, si le véhicule a été accidenté ou non.

6. Les occasions ne posent que des problèmes

Le risque d'avoir à affronter des réparations



est plus grand avec une voiture d'occasion, mais en contrepartie la perte de valeur est plus petite. Bien que de nombreuses occasions soient en parfait état et ne posent pas plus de problèmes que des voitures neuves, il est recommandé d'exiger une garantie minimale sur les pièces et la main-d'œuvre.

7. Les contrats de vente doivent toujours être écrits

Un contrat ne doit être écrit que si la loi l'exige. Tel n'est pas le cas pour le contrat de vente, si bien qu'un reçu suffit. Le TCS conseille tout de même de conclure un contrat de vente par écrit et propose des modèles de contrat sur son site www.tcs.ch.

8. Toutes les occasions ont une garantie

La garantie ne va pas de soi et doit être mentionnée dans le contrat de vente. S'il s'agit d'un modèle ancien, le TCS recommande d'exiger une garantie d'au moins trois mois «pièces et main-d'œuvre».

9. «Expertisée» est un signe de qualité

La mention «expertisée» signifie uniquement que la voiture répond aux exigences de sécurité en vigueur et qu'elle ne devra pas être présentée au contrôle périodique pendant 2 à 3 ans. En cas de doute, un test d'occasion dans un centre technique du TCS est recommandé.

10. Les occasions de particuliers sont plus avantageuses

Le tarif Eurotax offre une estimation précise de la valeur des occasions. Par analogie au change de devises, les garages appliquent un tarif pour l'achat ou l'échange et un tarif pour la vente avec une garantie de trois mois pièces et main-d'œuvre. Les prix des

véhicules échangés entre particuliers devraient se baser idéalement sur une valeur moyenne.

Check-list pour l'achat d'une occasion

- Analyser les besoins – à quoi doit servir la voiture?
- Définir le budget pour l'achat et l'entretien, régler le financement
- Collecter des informations: internet, garages, journaux, comparer les véhicules, etc.
- Faire des courses d'essai assez longues, comparer plusieurs véhicules
- Vérifier l'état du véhicule (contrôle périodique, documents, peinture, intérieur)
- Demander des offres, tenir compte des rabais et prestations de garantie
- Soumettre le véhicule retenu à un test d'occasion du TCS
- Ne pas se laisser mettre sous pression lors du choix
- Négocier des prestations supplémentaires ou des rabais
- En signant le contrat, vérifier la couverture de la garantie et tous les détails
- Un contrat par écrit est aussi recommandé entre particuliers. Voir les modèles sur www.tcs.ch

Collaboration du TCS avec Car4you

Le TCS offre via son site www.tcs.ch un accès direct non seulement à AutoScout24, mais désormais aussi à la plate-forme d'occasions très appréciée de Car4you.

Fondée en 1997, Car4you est l'une des plus importantes plates-formes Internet de vente de véhicules neufs et d'occasion en Suisse (environ 87 000 voitures, motos et camping-cars). En 2011, le portail Car4you.ch a été racheté par Tamedia. Depuis le mois d'octobre 2013, Tamedia gère la plate-forme en joint-venture avec Schibsted: www.car4you.ch.